



Frère François-Dominique Charles
Couvent Sainte-Marie-du-Chêne à Nancy

Lire le podcast

Évangile

TO-19 - Vendredi

Matthieu 19, 3-12

En ce temps-là, des pharisiens s’approchèrent de Jésus pour le mettre à l’épreuve ;ils lui demandèrent : « Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour n’importe quel motif ? » Il répondit : « N’avez-vous pas lu ceci ? Dès le commencement, le Créateur les fit homme et femme ? et dit : *“À cause de cela, l’homme quittera son père et sa mère,il s’attachera à sa femme, et tous deux deviendront une seule chair.*” Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Donc, ce que Dieu a uni, que l’homme ne le sépare pas ! » Les pharisiens lui répliquent : « Pourquoi donc Moïse a-t-il prescrit la remise d’un acte de divorce avant la répudiation ? » Jésus leur répond : « C’est en raison de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes. Mais au commencement, il n’en était pas ainsi. Or je vous le dis : si quelqu’un renvoie sa femme – sauf en cas d’union illégitime – et qu’il en épouse une autre, il est adultère. » Ses disciples lui disent : « Si telle est la situation de l’homme par rapport à sa femme, mieux vaut ne pas se marier. » Il leur répondit : « Tous ne comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela est donné. Il y a des gens qui ne se marient pas car, de naissance, ils en sont incapables ; il y en a qui ne peuvent pas se marier car ils ont été mutilés par les hommes ; il y en a qui ont choisi de ne pas se marier à cause du royaume des Cieux. Celui qui peut comprendre, qu’il comprenne ! »

Méditation

Le divorce est-il permis ?

Les Pharisiens posent à Jésus un problème sensible à l'époque et qui le reste aujourd'hui : est-il permis à un mari de renvoyer sa femme ? Après avoir évoqué la loi donnée par Moïse et qui permet à l'homme de répudier sa femme, Jésus se réfère aux deux récits de la Genèse. Si la loi, donnée bien plus tard au Sinaï, a permis le divorce, c'est à cause de l'endurcissement du cœur humain, explique Jésus. Mais au commencement, Dieu avait un autre projet : créer l'homme et la femme pour être inséparablement à son « image et ressemblance » ! Et Jésus de conclure : « Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni. » Aux disciples, qui sont autant surpris que les Pharisiens devant cette réponse, Jésus précise que l'homme qui renvoie sa femme pour en épouser une autre est « coupable d'adultère », et de même une femme qui a renvoyé son mari et en épouse un autre !

C'est un enseignement difficile à recevoir aujourd'hui pour beaucoup de chrétiens divorcés. C'est pourtant celui qui fonde la doctrine de l'indissolubilité du mariage dans notre Église catholique, où l'union entre l'homme et la femme est un engagement sacramentel irréversible. Pour Jésus, cette union étant voulue dès la création, le divorce n'est pas conforme au plan de Dieu ! Se référant à cet enseignement de Jésus, notre Église n'accepte donc pas le divorce et le remariage des personnes divorcées. Situation dramatique : combien de vies conjugales, conflictuelles sont insolubles pour les époux et surtout douloureuses pour les enfants ! La communauté chrétienne a le devoir pressant d'aider les uns et les autres dans ce drame : c'est une urgence fraternelle.

Traduction liturgique de la Bible :©AELF - Paris - Tous droits réservés.

Cliquez ici pour vous désabonner de Prier dans la ville